LA LETTRE de Saint-Martin d'Août

N° 113

Octobre 2023

Saint Martinoises, Saint Martinois,

Si certains doutaient encore, les trois épisodes d'alerte météo consécutifs pour fortes pluies et ruissellement nous ont rappelé dès le 18 septembre que les effets du changement climatique sont bien là. Si, bien heureusement, notre commune a été épargnée par rapport à nombre de communes voisines, notre agent communal a été mobilisé par l'entretien de nos 17kms de voirie qui, à de nombreux endroits ont été impactés par des coulées de boue ou des chutes d'arbres. Il lui a ensuite fallu remettre en état fossés et bouches d'évacuation des eaux pluviales. Je tiens à remercier ceux d'entre vous qui ont contribué à la gestion de ces situations de crise en débouchant les grilles d'évacuation ou les fossés devant chez eux, nous faisant ainsi gagner du temps et réduisant le risque d'inondation lors de l'épisode suivant.

Cette question de la gestion des ruissellement sera un des multiples éléments à prendre compte dans l'élaboration de notre nouveau document d'urbanisme (PLU). Cette élaboration nous la voulons concertée. C'est pourquoi, je vous invite à venir nombreux le **Jeudi 23 Novembre à 18h30 à l'Espace Monferrat** pour la 1ère réunion publique de présentation de la démarche.

Au plaisir de vous retrouver lors de cette réunion ou au cours de l'une des manifestations de cette fin d'année.

Aline HEBERT

AGENDA:

Samedi 11 novembre à 11h30 Mairie:
Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

Dimanche 12 novembre 9h-18h (*) :
Animation peinture de La Bibliothèque

Vendredi 17 novembre - 20h00 :
Assemblée générale du Comité d'animation

Vendredi 17 et Samedi 18 novembre (*) :
Journées de broyage collectif

Samedi 18 novembre 10h30:
Assemblée Générale Arts et Sports

Jeudi 23 novembre 18h30 (*):
1ère réunion publique d'élaboration du PLU

Samedi 25 novembre 12h00 (*):
Repas des aînés

Vendredi 5 janvier 2024 – 19h00 (*) :
Vœux de la municipalité

(*) Ces manifestations se dérouleront à l'Espace Montferrat

Bulletin municipal « La lettre de Saint-Martin d'Août » édité par la commune de Saint-Martin d'Août
Directeur de publication : Aline Hébert. Comité de rédaction: Olivier Bonnet, André Bouilly, Pascal Brunet, Françoise Rebattet,

Vie communale

Mairie
1, place de la Mairie
26330 Saint-Martin d'Août
Tél: 04 75 68 63 93 / 06 72 59 08 49
mairie@saint-martin-daout.fr

Accueil du public
Mardi et vendredi de 14h00 à 17h30
Permanence Maire / Adjoints
Samedi de 11h00 à 12h00

▶ ACCUEIL D'UNE STAGIAIRE AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

A compter du Lundi 6 Novembre, nous accueillerons au sein du secrétariat de mairie Mme Cécile GALTIER pour un stage d'une durée de 6 mois.

Cette personne, déjà investie sur la commune car elle assure l'accompagnement des enfants durant les transports scolaires du matin, a réussi les sélections pour intégrer la formation en alternance « collaborateur de mairie ». Nous lui souhaitons la bienvenue.

▶ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite aux demandes reçues, le Conseil Municipal a accordé les subventions suivantes :

ACCA Saint Martin D'Août : 100 €

Association Arts et Sports : 2000 €

Comité d'Animation : 400 €

Bibliothèque des Collines : 800 €

Accorderie : 100 €

Association des classes de Châteauneuf de Galaure : 200 € (dont subvention exceptionnelle de 100 € pour le 30ème anniversaire).

L'intégralité des délibérations du conseil municipal peut être consultée à l'affichage dans le hall de la mairie.

▶ PROJET DE RENOVATION DU BATIMENT MAIRIE-ECOLE – PRESTATION D'UN PROGRAMMISTE

Poursuivant les projets de rénovation du patrimoine communal, le Conseil municipal envisage de réaliser des travaux sur le bâtiment mairie-école.(rénovation énergétique, réaménagement de l'espace mairie pour rendre au 2nd appartement sa vocation de logement locatif, végétalisation de la cour…) . Devant l'ampleur du projet, l'assistance d'un bureau d'études est apparue indispensable.

Le bureau d'études BATI PROGRAMME a été contacté. Ce bureau, avec l'intervention d'une ingénieure environnementale Mme Anne MARIOTTO (TERRE-ECO) a réalisé une étude de faisabilité afin de définir dans le détail les travaux à prévoir, établir un chiffrage et le programme nécessaires à la consultation de maîtres d'œuvre. Le coût de cette prestation s'élève à 7 500 € HT. Elle nous permettra d'optimiser les travaux mais aussi la recherche de subventions.

▶ ECHANGE SANS SOULTE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DES HAUTS DE ST MARTIN

Le Conseil municipal avait accepté le principe de rétrocession à la commune des espaces verts de la copropriété « les Hauts de SAINT MARTIN ».
Afin de pouvoir réaliser l'acte notarié, un document d'arpentage a été établi en avril 2023. Suite au découpage des parcelles A 929 et A 1163, l'échange sans soulte sera le suivant :
- la copropriété cède à la commune les parcelles A 1 271 pour 405 m2 et A 1 272 pour 417 m2 ;
- la commune cède à la copropriété la parcelle A 1274 pour 31 m2 (débordements des espaces verts privatifs à l'ouest des logements sur le terrain communal).

La copropriété « les Hauts de ST MARTIN » prendra en charge l'ensemble des frais nécessaires à cet échange (document d'arpentage, frais notariés…) et l'échange ne pourra avoir lieu qu'après élagage des arbres comme prévu initialement.

Cet échange n'étant pas encore réalisé, le Conseil accepte la demande du syndic de la copropriété « les Hauts de ST MARTIN » pour le renouvellement de la convention d'entretien des espaces verts signée en octobre 2022 (tonte, ramassage des feuilles, transport à la déchetterie, hors taille des arbres et des haies) pour une durée de 6 mois pour 350 €.

Commission développement durable

La commission développement durable a de nombreux dossiers en cours… comme vous pourrez le constater ci-dessous.

A noter le départ de Géraldine SAUVET de cette commission municipale, qui suite à son déménagement ne peut plus siéger, merci à elle pour le travail fourni. Pour compléter notre commission, Olivier FILIPUCCI nous rejoint.

Formation en compostage et distribution de composteurs

Le 8 septembre dernier s'est déroulée une formation sur le compostage individuel dispensée par Alicia BERRY du SIRCTOM.

Au programme, des conseils sur l'emplacement à choisir pour le composteur, l'équilibre matière sèche / matière humide, le choix des déchets à apporter et à éviter dans le compost, le bon usage de votre compost maison… Une douzaine de saint martinois ont profité de cette formation, et pourront rapidement mettre cet enseignement en pratique avec le composteur offert par le SIRTCOM.

Tri des biodéchets à la source

Dans le cadre de la mise en place du tri à la source des biodéchets, nous évoquions, dans le précédent bulletin, l'installation de 2 plateformes de compostage collectif. Afin de préserver le cadre naturel de notre village, la volonté de la mairie et de la commission est d'installer des composteurs de 400l en bois.

Suite à la consultation de 2 opérateurs, l'ESAT de RECOUBEAU JANSAC (Drôme) a été retenu, pour sa proposition locale (essence de bois, lieu de production, …) plus en ligne avec le concept de développement durable.

Ces équipements seront mis à disposition des personnes concernées au plus vite.

Mise place de zones de stationnement à vélos

Dans le cadre du développement des mobilités douces, et constatant que notre village ne dispose pas de zone de stationnement de vélos, la commission développement durable a étudié les zones où ces équipements seraient le plus adaptés, en l'état actuel de la réflexion, 3 lieux seraient concernés :

- **salles associatives** : pour desservir nos 2 salles associatives et la bibliothèque
- **sortie de l'école** (côté aire de jeux) : pour desservir l'école et la mairie
- **salle des fêtes** : pour les zones équipements sportifs et salle des fêtes.

La sélection des équipements qui seront mis en place et leur positionnement définitifs vous seront indiqués ultérieurement… avant que vous ne puissiez en profiter .

Visite de la station d'épuration

Suite à la visite de la station d'épuration (STEP) dans le cadre des rencontres jeunes, des Saint Martinois se sont également montrés intéressés pour visiter cet équipement de notre commune.

Pour répondre à cette demande, une visite a été organisée le samedi 28 octobre à 10h avec notre employé municipal Franck NIVON.

Même s'il est indiqué « BIODEGRADABLE » sur l'emballage de vos lingettes, elles se retrouvent coincées au dégrilleur situé à l'entrée de la station. Ci contre, voilà la quantité de lingettes débloquée par Franck en seulement 2 jours !

Pour le bon fonctionnement de la station, nous vous redemandons de **ne jeter ni lingette ni protection hygiénique, ni couche bébé … dans les WC.**

Enigme du jour:

A quoi peuvent bien servir les deux grands pieux installés sur la station ????

Réponse:

Il s'agit de perchoirs à rapaces. Une solution écologique pour éliminer les petits rongeurs présents autour et dans les bassins.

Deux buses y prennent régulièrement place avant de plonger sur leurs proies.

Broyage collectif

Dans le cadre de la réduction des déchets à la source (et diminuer ainsi l'apport en déchetterie), la Mairie et la commission organisent deux journées de broyage collectif le **vendredi 17 et samedi 18 novembre** sur le parking de la salle des fêtes.

La commune mettra à disposition un broyeur, permettant aux saint martinois qui le souhaitent de broyer leurs déchets végétaux de taille. Seules les branches d'un diamètre **maximum de 8 cm** seront acceptées.

Vous pourrez, à l'issue du broyage, repartir avec votre broyat, pour avoir de la matière sèche pour votre compostage ou pailler vos végétaux pour cet hiver.

Réservez votre créneau de broyage en ligne sur :

https://framadate.org/EKBwub2eFsCIXbt4 ou appelez la mairie aux heures d'ouverture.

Semaine Bleue

La semaine bleue au RPI St Martin-Tersanne :

« Vieillir ensemble… une chance à cultiver ! »

Cette année encore, les enseignantes du RPI se sont mobilisées pour proposer dans leurs classes des rencontres avec les aînés des associations communales. Au programme : ateliers couture, gym douce, pâtisserie ou jeux de société, enfants et adultes ont participé avec entrain et bonne humeur !

Rappelons que cet événement vise à informer et sensibiliser sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle du pays, sur les préoccupations et les difficultés rencontrées par les personnes âgées ainsi que sur les actions des associations locales. Cet évènement, initié depuis quelques années déjà dans nos communes, a déjà permis de créer du lien entre les enfants de l'école et les membres des associations de seniors de nos villages qui se traduit notamment par des balades communes une fois par trimestre.

Une soirée conviviale ouverte à tous a permis de rassembler enfants, familles, enseignants, habitants et membres des municipalités et de clôturer cette semaine avec des chants, des activités intergénérationnelles et autour d'un copieux buffet partagé.

Informations générales

Eau Potable
Syndicat Intercommunal
Valloire - Galaure

Impact et pression sur l'eau des puits et forages domestiques

Pour rappel, tout nouveau puits ou forage d'eau est interdit dans le bassin de la Galaure *(d'après la règle n°2 du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence – exception à cette interdiction dans le cas d'un renouvellement d'ouvrage existant sous certaines conditions – renseignez-vous auprès du secrétariat du SAGE à l'adresse suivante : premp@ladrome.fr)*

Tous les ouvrages existants à usage domestique doivent être déclarés auprès du maire de la commune d'implantation

(Déclaration via le formulaire CERFA n°13837*02)

Mon puits a 40 ans, et est encore en fonctionnement. Il est encore temps de le déclarer.

Cette déclaration répond avant tout à une préoccupation environnementale et à un enjeu de santé publique Impact sur la quantité d'eau. La ressource en eau est partagée entre tous les usagers : eau potable, agricole, industriel et domestique. **Tous ces usagers puisent l'eau dans la même nappe.**

Par exemple, en cas d'arrêté sécheresse, réduire sa consommation via le réseau d'Eau Potable pour augmenter sa consommation via son puits domestique ne réduira pas l'impact sur la nappe. De plus, les restrictions d'usage mise en place dans le cadre de ces arrêtés sécheresse s'appliquent aussi aux puits/forages domestiques.

Impact sur la qualité de l'eau :

Mal réalisés, ces ouvrages de prélèvements peuvent être un point d'entrée de pollution vers la nappe. Ils doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière lors de leur conception et leur exploitation. Les prescriptions techniques et méthodes de réalisation d'un forage dans les règles de l'art sont définies dans *la norme française AFNOR NF X 10-999, et sont décrites dans l'arrêté interministériel « forages » publié le 11 septembre 2003.*

Pensez à faire contrôler votre eau de puits si vous la consommez (risque bactérien)

La DROME laboratoire

Une erreur de branchement à partir d'un tel ouvrage peut aussi contaminer le réseau public de distribution d'eau potable.

Le réseau de vos ressources privées doit être physiquement séparé du réseau d'eau potable domestique.

Vous possédez un ouvrage non utilisé ou abandonné ? Condamnez-le définitivement en faisant intervenir un professionnel car les opérations de fermetures sont délicates. Les puits abandonnés ou mal condamnés vont se corroder, s'effriter, pouvant entrainer une infiltration des eaux de surface directement vers la nappe. La fermeture d'un puits doit faire l'objet d'une déclaration à la mairie et à la Préfecture avant le commencement des travaux .

Vie associative

Bibliothèque des Collines

-Une animation peinture ça vous dit ?

Dimanche 12 novembre 2023. Espace Montferrat 9h-18h

C'est ce que vous propose la bibliothèque et l'atelier peinture. Une exposition de tableaux, de la peinture sur céramique ainsi que de nombreux ateliers ludiques. Vous pourrez vous exercer au pastel sec, à l'encre de chine, au fusain…, faire votre petit musée, feuilleter tranquillement des livres. C'est gratuit, ouvert à tous et pour tous les âges.

Le verre de l'amitié sera servi à 11h

-l'atelier peinture a repris les mercredis (sauf vacances scolaires) de 18h à 20h. Il est gratuit, à charge à chacun d'apporter son matériel. Pour être assuré, l'adhésion à la bibliothèque est obligatoire (10 euros/an).

-Le moment de contes et d'histoire change de jour. Désormais ce sera le vendredi avant les vacances scolaires à 17h.
*1ère séance : le vendredi 20 octobre
*2ème séance le vendredi 22 décembre.

-***Suite à notre échange de livres*** du vendredi 27 octobre, 500 nouveaux ouvrages sont à votre disposition.

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 16h30 à 18h et le samedi de 9h30 à 12h.
La cotisation est de 10 euros/adulte et 15 euros/famille, gratuite jusqu'à 18 ans.

Bonnes lectures et …nous vous attendons le 12 novembre.

Les informations paraissant dans cette rubrique sont publiées sous la responsabilité des représentants légaux de chaque association et ne sauraient engager la responsabilité de la rédaction de La Lettre de Saint-Martin d'Août

Depuis le début de sa retraite à St Martin, son village natal, le Père Thézier s'est donné sans compter au service de la paroisse St Joseph de la Galaure. A présent, seul, il ne peut plus assurer de célébrations dans notre église (le dimanche et en semaine) ni ailleurs. Il continue, cependant, de concélébrer avec ses confrères et ce, tant que sa santé le lui permettra.

Dans notre église:

Messe paroissiale - Samedi 11 novembre à 18h30

- Samedi 16 décembre à 18h30

Dans notre paroisse:

Fête de la Toussaint - Mercredi 1er novembre, messe à 9h30 à St Barthélémy de Vals et à 10h30 à Hauterives

Jour des défunts - Jeudi 2 novembre, messe à 19h à St Uze

1er dimanche de l'Avent - Samedi 2 décembre, messe à 18h30 à Châteauneuf
Dimanche 3 décembre, messe à 11h à St Uze

Fête de l'Immaculée Conception - Vendredi 8 décembre à 20h, chapelet à l'église de Châteauneuf, à 20h30 procession et messe à 21h au Sanctuaire

Veillée de Noël - Dimanche 24 décembre, messe à 18h30 au Sanctuaire et à 23h à La Motte

Jour de Noël - Lundi 25 décembre, messe à 7h30 à La Motte, à 10h30 Le Grand-Serre et à 10h30 à St Barthélémy

Fête de la Sainte Famille - Samedi 30 décembre, messe à 18h30 à Ponsas et Dimanche 31 décembre, messe à 10h30 à Hauterives

Le secrétariat paroissial est ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 11h30 à l'adresse :
5 rue du Moulin
26240 St Uze
04 75 03 25 29
paroissegalaure@orange.fr
www.paroisse-stjoseph-galaure.fr

Saint Martin d'Août
Comité d'animation

Après une année 2023 active avec :

le fougot du 25 février,

le challenge NIVON/AVIGNON du 17 juin

la randonnée pédestre du 3 juillet,

les membres du bureau et les bénévoles du comité d'animation se sont retrouvés le dimanche 1er octobre pour un repas de « clôture de saison ».

Les plus « courageux » d'entre nous, ont bouclé le parcours 9km de la randonnée pédestre comme mise en bouche au repas qui a réuni une quarantaine de convives, un agréable moment au rythme moins soutenu que durant nos manifestations !

Merci à tous les bénévoles, sans qui, le comité d'animation ne pourrait pas animer notre village !

Si vous souhaitez des informations sur le comité d'animation ou bien nous rejoindre, notre assemblée générale annuelle se tiendra le **vendredi 17 novembre prochain à 20h00 à la salle associative**… et vous y êtes cordialement invités !

ARTS & SPORTS

L'association ARTS ET SPORTS POUR ST MARTIN souhaite remercier vivement la commune pour sa participation 2022/2023 dont ont bénéficié les familles adhérentes de St Martin d'Août.

L'association tient à nouveau à souligner que le soutien financier pour promouvoir les activités sportives et culturelles de nos enfants est une mesure exceptionnelle.

Voici les nouvelles conditions à respecter pour bénéficier de l'aide 2023/2024 :

Les bénéficiaires sont les jeunes nés entre le 01/01/2006 et le 31/12/2019,

Seulement les factures d'activités sportives, artistiques ou culturelles pratiquées hors cadre scolaire seront prises en compte,

Les demandes doivent être déposées uniquement par courrier « papier » dans la boite aux lettres de l'association à côté de la mairie et accompagnées de la fiche d'adhésion (à retirer auprès d'un membre de l'association, ou au secrétariat de mairie ou par mail à allison.gil@sfr.fr),

Pour bénéficier de l'aide, les documents devront être transmis avant le 30/06/2024. Attention : après cette date, la boîte aux lettres ne sera plus relevée jusqu'en Septembre 2024.

Pour information, les remboursements se feront à chaque vacances scolaires (dans la mesure du possible). Le remboursement (plafonné à 70€/enfant) a lieu par chèque.

Le RPI compte à ce jour 35 familles et 50 enfants, pour cette année 2023/2024

A St Martin d'Août sont scolarisés 20 élèves en Maternelle avec Mme ANTHEUNUS et 12 élèves en CM1/CM2 avec Mme DURIS, à Tersanne, il y a 15 élèves en CP/CE1/ CE2 avec Mme BURLON.

Notre Assemblée Générale a eu lieu le lundi 2 octobre, à Tersanne.

Merci à Mme le Maire de St Martin d'Août, M. le Maire de Tersanne, Mme la 1ére Adjointe de Tersanne, à M. l'Adjoint de St Martin d'Août ainsi qu'aux Directrices et aux parents pour leur présence

Le bureau a été élu, il se compose de Cindy Poirier (présidente), Cécile Galtier (vice-présidente), Elodie Oriol (trésorière), Elise Manent (vice-trésorière), Julie Ferreol (secrétaire) et Gaëlle Couillaud (vice-secrétaire) ainsi que 6 membres actifs.

Les maîtresses ont évoqué les projets qu'elles souhaiteraient faire sur l'année : sorties cinéma, spectacles avec la communauté de communes…

Le rôle de l'APE est de soutenir et de participer au financement des projets des maitresses.
Pour cela, nous avons besoin de votre contribution.
Vous pourrez nous aider à mener à bien notre Mission en participant aux prestations que nous vous proposerons tout au long de l'année.

A vos Agendas :

29 octobre : bourse de jouets St Martin d'Août
Décembre : vente de chocolats
16 février : vente de pizzas
Mars : vente de vins et bières
Printemps : vente de plants de légumes, de fleurs et plantes aromatiques, les bons de réservations seront dans vos boites aux lettres en avril
Nous terminerons cette belle année scolaire avec la fête des écoles le **samedi 29 juin 2024**.

Merci à tous, élus, conjoints et membres de l'association pour votre travail et votre énergie !!!

Merci aux habitants du RPI de St Martin d'Août/Tersanne pour votre soutien

PORTE DE DromArdeche
communauté de communes

250 À 500 €*

POUR PASSER TON PERMIS

en réalisant 35h de bénévolat

TU AS ENTRE 15 ET 25 ANS ?

INSCRIS-TOI
du 23 OCT. au 30 NOV. 2023

* Plus d'infos sur :

WWW.PORTEDEDROMARDECHE.FR

04 75 23 45 65 www.portededromardeche.fr